



**Dossier n° DP 95 604 2400034**

Date de dépôt : **25/07/2024**

Demandeur : **Madame Lucien Emmanuella**

Pour : **Modification du linéaire de clôture**

Adresse terrain : **5 rue de la Cartoucherie**  
**95470 SURVILLIERS**

**DESTINATAIRE :**

**Madame Lucien Emmanuella**

**5 rue de la Cartoucherie**

**95470 Survilliers**

**OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE**

Madame,

Vous avez déposé le 25/07/2024 à la mairie de SURVILLIERS une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 23/08/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- Formulaire DP : renseigner intégralement les éléments du cadre 8 ;
- DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] : fournir un plan permettant de localiser votre terrain à l'échelle du territoire communal ;
- DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. Vous devez matérialiser les linéaires de clôtures concernés par la demande ;
- DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] : fournir un plan en élévation avant et après travaux, coté et à l'échelle ;
- DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] ;
- DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ;
- DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ;
- DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] : préciser le RAL de finition.

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Survilliers,  
Le 14 février 2025,

**Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS**  
Maire de Survilliers

**Mme Némie LECKI**  
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,  
la citoyenneté et les affaires juridiques

